Informations de base

1999/2133(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif et supplémentaire 5/1999 **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)	15/11/1999

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2217	1999-11-18

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/11/1999	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(1999)1648	Résumé
15/11/1999	Publication du projet de budget du Conseil	12577/1999	Résumé
15/11/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/11/1999	Vote en commission		Résumé
15/11/1999	Dépôt du rapport budgétaire	A5-0061/1999	
16/11/1999	Débat en plénière		
18/11/1999	Décision du Parlement	T5-0106/1999	Résumé
18/11/1999	Adoption du projet du budget par le Conseil		
18/11/1999	Fin de la procédure au Parlement		
10/04/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/2133(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 234 Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/12250

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A5-0061/1999 JO C 189 07.07.2000, p. 0014	15/11/1999	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T5-0106/1999 JO C 189 07.07.2000, p. 0101-0208	18/11/1999	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	12577/1999	15/11/1999	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(1999)1648	13/11/1999	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2000/0260
JO L 088 10.04.2000, p. 0001

Budget rectificatif et supplémentaire 5/1999

1999/2133(BUD) - 18/11/1999 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de Mme Barbara DÜHRKOP DÜHRKOP (PSE, E), le Parlement européen a approuvé le projet de budget rectificatif et supplémentaire 5/1999 des Communautés en octroyant 25 millions d'euros supplémentaires en crédits de paiements au programme PHARE, par voie d'amendement. Il constate par ailleurs que la Commission a surestimé les dépenses agricoles dans ses prévisions et souscrit à la proposition d'augmentation du nombre des emplois pour l'OLAF.

Budget rectificatif et supplémentaire 5/1999

1999/2133(BUD) - 13/11/1999 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : établir un avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire (APBRS) 5 pour l'exercice 1999. CONTENU : Lors du trilogue interinstitutionnel du 7 septembre 1999 précédant l'adoption du budget rectificatif (BR) 4/99 (se reporter à la fiche de procédure 1999/2128/BUD), la Commission avait proposé aux deux branches de l'Autorité budgétaire le principe d'un APBRS 5/99 permettant de compléter le renforcement des crédits de paiement des actions extérieures (pour lesquelles le besoin global supplémentaire était évalué à 650 Mio d'Euros, dont environ 450 Mio d'Euros ont pu être financés par le BR 4/99 et le virement global 53/99 - sous réserve que celui-ci soit approuvé dans les termes de la proposition de la Commission), et de porter le nombre de postes nouveaux pour l'OLAF de 15 à 30 personnes. Tel est l'objet du présent projet d'avant-projet de budget rectificatif et supplémentaire qui vise pour les actions extérieures : - à renforcer en crédits de paiement de 147 Mio d'Euros le programme PHARE et de 40 Mio d'Euros le programme OBNOVA, - à compléter le financement de l'aide macro-financière en faveur de l'ARYM de 15 Mio d'Euros. Soit, un total de 202 Mio d'Euros financés intégralement par redéploiement en provenance du FEOGA-Garantie dont les crédits ne seront pas pleinement utilisés en 1999. Le présent APBRS 5/99 se veut donc comme complémentaire au BR 4/99 et au virement global. En ce qui concerne l'OLAF, il est proposé, dans la continuité du BR précédent, d'étoffer le secrétariat du comité de surveillance et les activités anti-fraude, de créer le coeur d'une équipe de veille juridique chargée de suivre le procédures nationales et de renforcer l'activité de collecte et d'analyse de l'information, instrument indispensable de la lutte contre la fraude. Ces postes ne requièrent pas de crédits supplémentaires au titre du budget 1999.

Budget rectificatif et supplémentaire 5/1999

1999/2133(BUD) - 15/11/1999 - Projet de budget du Conseil

En date du 15.11.1999, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif et supplémentaire n°5 pour l'exercice 1999, conformément à la proposition de la Commission.